

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-044 du 14 avril 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 14 avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 7 avril 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, M. BONIFACE, D. LEVESQUE, C. MEGRET, A.M. BARBIER, V. HERMANT, M. GORGUET, M. LEFEBVRE, N. CARON.

MM. Ph. DERUY, L. GABRELLE, J. MAURER, B. VAILLANT, B. BRONNIART, C. AUDEGOND, J.N. MENAGE, F. SELLIER, M. REBOUT, M. GUIDEZ, E. BURDIK, G. TRANNIN, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, D. BONNAY, J. DESCAMPS, CH. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT.

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J. Y. HARMEGNIES.

Objet : Patrimoine – Avenant n° 2 au Marché d'exploitation des installations de chauffage et de traitement de l'eau de la piscine Oxygène du Seuil de l'Artois par la Sté IDEX.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité d'engager un avenant de prolongation dans le cadre du marché d'exploitation des installations de chauffage, de traitement d'air et de traitement d'eau de la piscine Oxygène du Seuil de l'Artois confié à la Société IDEX.

Monsieur le Président précise les caractéristiques techniques de marché de fournitures et de services de type MTI (marché température avec intéressement) conclu le 1^{er} juillet 2012 pour une période de 5 ans avec faculté de reconduire expressément ce marché pour trois périodes de 12 mois fixant l'échéance maximale de ce marché au 30 juin 2020.

Monsieur le Président indique qu'une nouvelle procédure de consultation a été initiée pour permettre la conclusion d'un nouveau marché de conduite et d'entretien de l'ensemble des installations de chaufferies de l'intercommunalité (avis de publicité n° 20-40066 BOAMP du 19 mars 2020 et avis de publicité n°2020/S 056-132999 JOUE du 19 mars 2020).

Monsieur le Président souligne que ce nouveau marché a fait l'objet d'un allotissement :

- lot n°1 : exploitation des installations de chauffage, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et de traitement de la piscine de la Communauté de Communes du Sud-Artois.

- Lot n° 2 : exploitation des installations de chauffage des autres bâtiments de la Communauté de Communes du Sud-Artois hors piscine.

Dans le cadre de cette consultation, une visite obligatoire des installations était organisée pour les candidats le 25 mars 2020 avant de la remise des offres prévue le 30 avril 2020.

Monsieur le Président souligne le fait que cette visite n'a pas pu être maintenue compte tenu de la période de confinement décidée dans le cadre de l'épidémie de coronavirus entraînant une impossibilité de respecter le calendrier de cette consultation. Un report de la remise des offres a été décidé au 7 septembre 2020 avec une visite des installations fixée au 24 juin 2020 pour l'ensemble des candidats.

Monsieur le Président précise que ce nouveau calendrier a pour conséquence le report de la date d'effet du nouveau contrat d'exploitation et de maintenance des chaufferies de l'intercommunalité au 1er Novembre 2020 au lieu du 1er juillet 2020.

Tenant compte de la situation particulière liée à l'épidémie COVID 19 et des dispositions de l'ordonnance 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, Monsieur le Président propose la prolongation du marché d'exploitation des installations de chauffage et de traitement de l'eau de la piscine Oxygène du Seuil de l'Artois passé avec la Sté IDEX pour une durée de 4 mois soit jusqu'au 31 octobre 2020. Cette prolongation aura pour effet d'augmenter la masse initiale du marché de 4,17 %.

Monsieur le Président donne lecture de l'avenant n° 2 au marché d'exploitation et de conduite des installations de chauffage de la piscine intercommunale.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'avenant n° 2 du marché d'exploitation des installations de chauffage et de traitement de l'eau de la piscine Oxygène du Seuil de l'Artois passé avec la Sté IDEX, ayant pour objet de prolonger la durée du marché initial de 4 mois ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cet avenant ;
- de solliciter des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

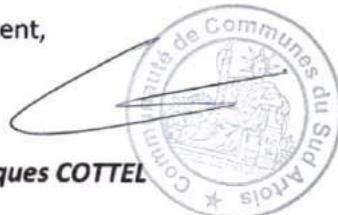
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 14 avril 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2020-044 du 14/04/2020

*Avenant n°2 Marché d'exploitation
de la chaufferie de la piscine.*